



## Achat d'une maison pas de diagnostic électrique

Par **boursault**, le **08/04/2012** à **08:42**

Bonjour,

j'ai acheté une maison il y a 16 mois.

le diagnostic électricité n'a pas été fait car sois-disans l'instalation datait de moins de 15 ans.Hors nous avons découvert un compteur électrique dans le sous-sol qui lui date de la construction de la maison (1977). Nous en avons référer au diagnostiqueur et il m'a répondu que le notaire devais me fournir la preuve en me donnant le consuel élctrique.

je l'ai contacter en lui fournissant des photos de ce tableau électrique qui est raffistolé avec de la bande adhésive, un électricien nous a dis que que risquons l'incendie à tout moment car il est hors-norme.mais le notaire depuis un an ne répond pas à nos mails que j'ai conservé.

je le relance plusieurs fois mais pas de réponse, seulement l'accusé de réception du mail. Je l'ai menacé de faire appel à un avocat mais il ne répond pas.la vente est faite et maintenant il s'en f... je pense qu'il y a eu tromperie soit de la part du vendeur qui a menti au sujet de la date de l'installation soit de la part du notaire qui aurait du demander la preuve au vendeur de la date de l'installation.

que dois-je faire car il faut faire venir edf et refaire au norme ce compteur qui est dans un sale état. il y en a pour au moins 3000€.

je vous remercie

sonia

Par **edith1034**, le **08/04/2012** à **09:15**

il a intérêt à ne pas vous répondre

vous envoyez une mise en demeure de faire au notaire et au vendeur

pour un modèle gratuit

<http://www.fbls.net/miseendemeure.htm>

ensuite il faut voir un avocat pour entamer une procédure de remboursement du prix de vente auprès du vendeur

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

**Par amajuris, le 08/04/2012 à 09:36**

bjr,

vos mails ne servent à rien.

faites des courriers recommandés avec A.R. au vendeur avec copie au notaire.

l'âge du compteur ne prouve pas l'âge de l'installation qui a pu être rénovée avant.

je suis surpris que vous n'ayez pas vu ce compteur électrique rafistolé avant d'acquérir le bien.

cdt